

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

société/l'entreprise

Eurotech Ultra-Clean

Numéro de matière 830-2

 Mise à jour:
 25.1.2023

 Version:
 8.1

 Remplace la version:
 8.0

 Langue:
 fr-CH

 Date d'édition:
 6.2.2023

1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Eurotech Ultra-Clean

UFI: A110-F096-K00V-SJH1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Agent de nettoyage, Dégraissant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: EUROTECH NEOVAL AG
Rue/B.P.: Unterlettenstrasse 14
Place, Lieu: 9443 Widnau

Suisse

 www.eurotech-neoval.ch

 E-mail:
 office@eurotech-neoval.ch

 Téléphone:
 +41 (0)71 555 0170

 Télécopie:
 +41 (0)71 555 0174

Service responsable de l'information:

Téléphone: +41 (0)71 555 0170, office@eurotech-neoval.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

TOX-Zentrum Schweiz, Téléphone: 145 Giftzentrale Wien, Téléphone: 0043-1-4064343

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222; H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)







Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger: H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H317 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Eurotech Ultra-Clean

Numéro de matière 830-2

Mise à jour: 25.1.2023 Version: 8.1 Remplace la version: 8.0 Langue: fr-CH Date d'édition: 6.2.2023

2 de 11

Page:

Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P261	Éviter de respirer les aérosols.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/au savon.
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
	P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient Naphte, traité à l'hydrogène, à bas point d'ébullition et Oranger doux, extraits.

2.3 Autres dangers

S'il survient une élévation de la concentration: L'inhalation produit un effet narcotique/une sensation d'ivresse.

En cas de contact avec les yeux: Irritation et rougeur peuvent apparaître.

Un échauffement au-dessus de 50 °C provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Eurotech Ultra-Clean

Numéro de matière 830-2

Mise à jour: 25.1.2023 Version: 8.1 Remplace la version: 8.0 Langue: fr-CH Date d'édition: 6.2.2023

Page: 3 de 11

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
N°CE 265-151-9 CAS 64742-49-0	Naphta léger (pétrole), hydrotraité, exempts de butadiène Flam. Liq. 2; H225. Skin Irrit. 2; H315. STOT SE 3; H336. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Chronic 2; H411.	30 - 50 %
N°CE 200-578-6 CAS 64-17-5	Ethanol 19 Flam. Liq. 2; H225.	
N°CE 232-433-8 CAS 8028-48-6	Oranger doux, extraits Flam. Liq. 3; H226. Skin Irrit. 2; H315. Skin Sens. 1; H317. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410.	< 2 %
N°CE 203-448-7 CAS 106-97-8	n-Butane, pur Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Liq.); H280.	20 - 30 %
N°CE 200-827-9 CAS 74-98-6	Propane Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Comp.); H280.	5 - 10 %
N°CE 200-857-2 CAS 75-28-5	Isobutane, pur Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Comp.); H280.	5 - 10 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire Appeler aussitôt

un médecin.

Après contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon.

Changer les vêtements imprégnés. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau

courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: L'absorption n'est pas considérée comme un risque d'exposition.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Mousse, jet d'eau en aspersion, dioxyde de carbone, poudre d'extinction

Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité:

Jet d'eau à grand débit



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Eurotech Ultra-Clean

Numéro de matière 830-2

Mise à iour: 25 1 2023 Version: 8.1 Remplace la version: 8.0 fr-CH Date d'édition: 6.2.2023

Page: 4 de 11

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Extrêmement inflammable. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles qui sont plus lourds que l'air. Ils s'épanchent au niveau du sol et peuvent causer un retour de flammes sur de grandes distances.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.

Un échauffement au-dessus de 50 °C provoque une augmentation de la pression: risque

d'éclatement et d'explosion.

Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

Ne pas inspirer les vapeurs. Assurer une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination. Nettoyer soigneusement la zone polluée.

En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

Indications complémentaires: Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

> Ne pas vaporiser dans les yeux ou sur la peau. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection approprié.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Eurotech Ultra-Clean

Numéro de matière 830-2

 Mise à jour:
 25.1.2023

 Version:
 8.1

 Remplace la version:
 8.0

 Langue:
 fr-CH

 Date d'édition:
 6.2.2023

Page: 5 de 11

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

A protéger de la chaleur et du rayonnement solaire.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant

facilement.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Туре	Valeur limite
64742-49-0	Naphta léger (pétrole), hydrotraité, exempts de butadiène	Suisse: VME	2000 mg/m³; 500 ppm
64-17-5	Ethanol	Suisse: VLE Suisse: VME	1920 mg/m³; 1000 ppm 960 mg/m³; 500 ppm
106-97-8	n-Butane, pur	Suisse: VLE Suisse: VME	7600 mg/m³; 3200 ppm 1900 mg/m³; 800 ppm
74-98-6	Propane	Suisse: VLE Suisse: VME	7200 mg/m³; 4000 ppm 1800 mg/m³; 1000 ppm
75-28-5	Isobutane, pur	Suisse: VLE Suisse: VME	7600 mg/m³; 3200 ppm 1900 mg/m³; 800 ppm

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme

EN 14387.

Concerne propane en général:

En cas de dépassement de la concentration, utiliser un appareil isolant!

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Type de gants: Caoutchouc nitrile

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur

résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Eurotech Ultra-Clean

Numéro de matière 830-2

 Mise à jour:
 25.1.2023

 Version:
 8.1

 Remplace la version:
 8.0

 Langue:
 fr-CH

 Date d'édition:
 6.2.2023

Page: 6 de 11

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa Forme: Aérosol

Couleur: incolore

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif:

Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:

Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -44 °C

Inflammabilité: Extrêmement inflammable.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 1,40 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 32,00 Vol%

Point éclair/plage d'inflammabilité: -60 °C

Température d'auto-inflammabilité: 510 °C

Température de décomposition:

Aucune donnée disponible

PH:

Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

à 20 °C: peu miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

Tension de vapeur: à 20 °C: 3000 hPa

Densité: 0,643 g/mL

Densité de la vapeur: Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules: Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Le produit est non explosif. Formation possible de mélanges vapeur/air risquant

d'exploser.

Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité: ne s'enflamme pas spontanément

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Récipient sous pression.

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50 °C.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, chlore, peroxydes, chromates, acides, perchlorate



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Eurotech Ultra-Clean

Numéro de matière 830-2

 Mise à jour:
 25.1.2023

 Version:
 8.1

 Remplace la version:
 8.0

 Langue:
 fr-CH

 Date d'édition:
 6.2.2023

Page: 7 de 11

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données. Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données. Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H336 = Peut

provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Symptômes

En cas d'inhalation: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Après contact avec la peau:

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des

dermatoses.

Après contact avec les yeux: Irritation et rougeur peuvent apparaître.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Le produit est partiellement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Eurotech Ultra-Clean

Numéro de matière 830-2

 Mise à jour:
 25.1.2023

 Version:
 8.1

 Remplace la version:
 8.0

 Langue:
 fr-CH

 Date d'édition:
 6.2.2023

Page: 8 de 11

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 16 05 04* = Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances

dangereuses

* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Éviter une introduction dans

l'environnement.

Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 10* = Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés

par de tels résidus.

* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Vider soigneusement et si possible complètement.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: ONU 1950, AÉROSOLS IMDG: UN 1950, AEROSOLS

IATA-DGR: UN 1950, AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 2, Code: 5F

IMDG: Class 2, Subrisk -, see SP63

IATA-DGR: Class 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange présente un danger pour

l'environnement sur la base des critères des

règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: Oui
Polluant marin - ADN: Oui







conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Eurotech Ultra-Clean

Numéro de matière 830-2

Mise à jour: 25.1.2023
Version: 8.1
Remplace la version: 8.0
Langue: fr-CH
Date d'édition: 6.2.2023

9 de 11

Page:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: RID: Classe de danger 23, Numéro ONU UN 1950

Etiquette de danger: 2.1

Dispositions particulières: 190 327 344 625

Quantités limitées: 1 L EQ: E0

Conditionnement - Instructions: P207 LP200

Conditionnement - Dispositions particulières: PP87 RR6 L2

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP9

Code de restriction en tunnel:

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 2.1

Dispositions particulières: 190 327 344 625

Quantités limitées: 1 L EQ: E0

Equipement nécessaire: PP - EP - A aération: VE01,VE04

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-D, S-U

Dispositions particulières: 63 190 277 327 344 381 959

Quantités limitées: See SP277

Excepted quantities: E0

Conditionnement - Instructions: P207, LP200
Conditionnement - Réglementations: PP87, L2

 IBC - Instructions:

 IBC - Réglementations:

 Instructions réservoirs - IMO:

 Instructions réservoirs - UN:

 Instructions réservoirs - Réglementations:

Arrimage et manutention:

SW1 SW22
Séparation:

SG69
Propriétés et observations:

Groupe de ségrégation:

none

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Flamm. gas

Code de quantité exceptée:

Avions passagers et cargo: Quantité limitée: Pack.Instr. Y203 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G
Avions passagers et cargo: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg

Dispositions particulières: A145 A167 A802

Emergency Response Guide-Code (ERG): 10L

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Eurotech Ultra-Clean

Numéro de matière 830-2

Mise à jour: 25.1.2023
Version: 8.1
Remplace la version: 8.0
Langue: fr-CH
Date d'édition: 6.2.2023

10 de 11

Page:

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

100 % en poids = 643 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

VOC conforme Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

100 % en poids = 643 g/L

Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL







	•	
Mention d'avertissement:	Danger	
Mentions de danger:	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
	H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P261	Éviter de respirer les aérosols.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/au savon.
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Risques physiques: Code P3a, Quantity threshold 150 000 kg / 500 000 kg

Dangers pour l'environnement: Code E2, Quantity threshold 200 000 kg / 500 000 kg

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Eurotech Ultra-Clean

Numéro de matière 830-2

Mise à iour: 25 1 2023 Version: 8.1 version: 8.0 Remplace la fr-CH Langue: Date d'édition: 6.2.2023

11 de 11

Page:

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H220 = Gaz extrêmement inflammable.

H222 = Aérosol extrêmement inflammable.

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H229 = Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison des dernières modifications

Mise à jour d'ordre général

24.5.2001 Créée: Service responsable de la fiche technique

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes: ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Aerosol: Aérosol

Aquatic Acute: Danger pour l'environnement aquatique - aigu Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

Asp. Tox.: Toxicité par aspiration CAS: Service des résumés chimiques CE: Communauté européenne

CFR: Code des règlements fédéraux

CLP: Classification, étiquetage et emballage

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum

DNEL: Dose dérivée sans effet EN: Norme européenne EQ: Quantités exceptées

Flam. Gas: Gaz inflammables Flam. Liq.: Liquide inflammable

IATA: Association du transport aérien international

IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

LEP: Limite d'exposition professionnelle

LIE: Limite Inférieure d'Explosivité

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

ONU: Organisation des Nations unies

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

Press. Gas: Gaz sous pression

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

Skin Irrit.: Irritation de la peau

Skin Sens.: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

TLV: Valeur limite d'exposition

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

UE: Union européenne

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux